GRAND AMIÉNOIS
LE PÔLE MÉTROPOLITAIN

Dématérialisation de la publications des actes

Date	Comité/Bureau	n°délibération	Objet	Approuvée/ Rejetée	Date mise en ligne
06/12/2022	Bureau	1_20221206_7.5.1	Finances : Demande de subvention pour une étude sur la mutualisation des Offices de Tourisme	A	07/12/2022
06/12/2022	Bureau	2_20221206_7.6.2	Finances : Convention financière avec la CA Amiens métropole concernant la plateforme PCAET	A	07/12/2022
06/12/2022	Bureau	3_20221206_7.10	Finances : Autorisation d'encaissement d'un chèque CNAS	A	07/12/2022
06/12/2022	Bureau	4_20221206_7.5.3	Finances : Convention de financement avec l'ADEME pour TENMOD	A	07/12/2022

Envoyé en préfecture le 06/12/2022
Reçu en préfecture le 06/12/2022
Publié le
ID : 080-200082063-20221206-1_20221206_751-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA SOMME

DU PÔLE MÉTROPOLITAIN
DU GRAND AMIÉNOIS

Séance du 6 décembre 2022

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	11

Objet de la délibération
TOURISME Demande de subvention pour une étude sur la mutualisation des Offices de Tourisme et lancement d'un marché pour choisir le prestataire de cette étude
Référence
1_20221206_7.5.1

Date de la convocation
14/11/2022

Date de mise en ligne sur le site http://grandamienois.fr
07/12/2022

L'année deux mille vingt-deux, le six décembre à 9 heures, le Bureau Syndical du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle de l'Horloge de l'Hôtel de ville à Amiens, sous la présidence de M. Pascal RIFFLART, Président.

Etaient présents : MM. RIFFLART, GEST, CAPELLE, DOVERGNE, FRANCOIS, WATELAIN, STOTER, Mme HIVER

Mme THIEBAUT a donné pouvoir à M. CAPELLE
M. GAILLARD a donné pouvoir à M. FRANCOIS
M. BABAUT a donné pouvoir à Mme HIVER

Excusés : Mme FOURÉ, MM. DECLE, DESFOSSES, MAGNIER

A été nommée secrétaire de séance : Mme HIVER

La stratégie de développement touristique partagée, établie en 2019, dispose dans son troisième axe de *« Renforcer l'accueil et l'information des clientèles »*. Cette priorité doit notamment être atteinte en assurant *« une communication claire et uniformisée pour les clientèles touristiques »*. La stratégie préconise ainsi de *« coordonner progressivement les outils d'accueil et d'information des OT du Grand Amiénois »*.

La stratégie touristique ne préconise pas explicitement d'engager un rapprochement fort, ou une fusion, entre les 8 Offices de Tourisme (OT) du Grand Amiénois. Il n'en reste pas moins qu'elle indique clairement la nécessité d'une meilleure coopération et cohésion dans les pratiques et actions de chacun. S'il ne s'agit pas de remettre en cause les spécificités locales, il semble néanmoins pertinent d'améliorer la coopération d'ensemble pour *« faire destination »* et offrir un service cohérent et de qualité aux visiteurs.

Depuis la restitution de la stratégie partagée, en octobre 2019, puis son adoption, les différents OT du territoire et l'agence Somme-Tourisme se réunissent régulièrement (environ une fois par mois) sous l'égide du Pôle métropolitain. Ces réunions techniques permettent d'aborder les actions concernant la déclinaison opérationnelle de la stratégie, mais aussi des sujets d'actualité pour les OT. Ces réunions sont devenues, en un peu plus d'un an, un lieu d'échange d'idées, de travail, et de bienveillance collective qui ont permis la concrétisation d'un certain nombre d'actions depuis 2020.

Ces actions concernent essentiellement des outils de communication et de suivi de l'activité touristique qui sont facilement mutualisables. Mais, les premiers succès sont là et cela a contribué à ce que les membres du groupe de travail se connaissent mieux et apprécient de travailler ensemble. Néanmoins, les contraintes en ressources humaines existent et les Offices de Tourisme ont tous leurs propres projets et priorités à gérer. Il faut également souligner que la coordination des 8 structures et EPCI (certains OT en régie, d'autres non) n'est pas des plus souples. Cela ne facilite pas la réactivité parfois nécessaire à la concrétisation de projets de communication touristiques ou d'adaptation en période de crise.

Dans ce contexte, il est proposé d'engager en 2023 une étude sur la mutualisation des Offices de Tourisme du Grand Amiénois. Dans le cadre du Contrat de Rayonnement Touristique établit avec la Région, celle-ci peut nous

Envoyé en préfecture le 06/12/2022
Reçu en préfecture le 06/12/2022
Publié le
ID : 080-200082063-20221206-1_20221206_751-DE

accompagner financièrement dans la réalisation de cette étude. Le taux d'intervention de la Région est fixé à 50% du coût en € HT de l'étude.

Pour mener à bien cette action, il est demandé au Bureau :

- d'autoriser le Président à solliciter une aide pour la réalisation d'une mission opérationnelle pour renforcer la mutualisation des Offices de Tourisme du Grand Amiénois. Le coût de cette étude est estimé à 50 000 € TTC
- à signer les documents nécessaires au dépôt de la demande, sur la base du budget prévisionnel ci-dessous :

Poste de dépenses	***Montant estimé HT***	***Montant estimé TTC***	***Ressources***	***Montant estimé***
Réalisation d'une mission opérationnelle pour renforcer la mutualisation des Offices de Tourisme du Grand Amiénois			Région Hauts-de-France (Contrat de Rayonnement Touristique)	20 833 €
	41 667 €	50 000 €	Autofinancement (Pôle)	29 167 €
TOTAL	**41 667 €**	**50 000 €**		**50 000 €**

Il est également proposé que le Président soit autorisé à signer tous les documents nécessaires au lancement d'un marché à procédure adaptée (MAPA) afin de sélectionner le cabinet conseils qui sera en capacité de réaliser cette étude.

Vu la délibération du 25 septembre 2020
Donnant délégation au bureau ;
Entendu l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré.
A l'unanimité

- Autorise le Président à lancer le marché à procédure adaptée (MAPA) pour sélectionner le cabinet conseil qui sera en capacité de réaliser cette étude.
- Autorise le Président à solliciter une subvention auprès de la Région Hauts-de-France pour l'opération suivante « Réalisation d'une mission opérationnelle pour renforcer la mutualisation des Offices de Tourisme du Grand Amiénois » ayant un coût estimé à 41 667 € (50 000 € TTC).
- Autorise le Président à signer les documents nécessaires au dépôt de la demande de subvention, sur la base du budget prévisionnel détaillé ci-dessus.

Fait et délibéré le 6 décembre 2022
Et ont signé les membres présents ;
Pour extrait conforme,

Le Président,	La Secrétaire de séance,
Pascal RIFFLART	Christelle HIVER

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Pole Metropolitain du Grand Amienois

Utilisateur : PASTELL polemetropolitaingrandamienois.actes

Paramètre de la transaction :

	Type de transaction :	*Transmission d'actes*
	Nature de l'acte :	*Délibérations*
	Numéro de l'acte :	*1_20221206_751*
	Date de la décision :	*2022-12-06 00:00:00+01*
	Objet :	*Tourisme - Demande de subvention pour une étude sur la mutualisation des Offices de Tourisme et lancement d'un marché pour choisir le prestataire de cette étude.*
	Documents papiers complémentaires :	*NON*
	Classification matières/sous-matières :	*7.5.1 - accordées aux collectivités*
	Identifiant unique :	*080-200082063-20221206-1_20221206_751-DE*
	URL d'archivage :	*Non définie*
	Notification :	*Non notifiée*

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-200082063-20221206-1_20221206_751-DE-1-1_0.xml	*text/xml*	*1036*
Nom original :		
D__lib1_Demande subv mutualisation tourisme.pdf	*application/pdf*	*210076*
Nom métier :		
99_DE-080-200082063-20221206-1_20221206_751-DE-1-1_1.pdf	*application/pdf*	*210076*

Cycle de vie de la transaction :

	Etat	Date	Message
	En attente d'etre postee	*6 décembre 2022 à 13h04min45s*	*Dépôt dans un état d'attente*
	Posté	*6 décembre 2022 à 13h05min07s*	*La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Christelle Doremus-Beaudoin*
	En attente de transmission	*6 décembre 2022 à 13h05min08s*	*Accepté par le TdT : validation OK*
	Transmis	*6 décembre 2022 à 13h05min09s*	*Transmis au MI*

	Acquittement reçu	*6 décembre 2022 à 13h05min15s*	*Reçu par le MI le 2022-12-06*

Envoyé en préfecture le 06/12/2022
Reçu en préfecture le 06/12/2022
Publié le
ID : 080-200082063-20221206-2_20221206_762-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA SOMME

DU PÔLE MÉTROPOLITAIN
DU GRAND AMIÉNOIS

Séance du 6 décembre 2022

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	11

Objet de la délibération
FINANCES Convention financière avec la CA Amiens métropole concernant la plateforme PCAET
Référence
2_20221206_7.6.2

Date de la convocation
14/11/2022

Date de mise en ligne sur le site http://grandamienois.fr
07/12/2022

L'année deux mille vingt-deux, le six décembre à 9 heures, le Bureau Syndical du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle de l'Horloge de l'Hôtel de ville à Amiens, sous la présidence de M. Pascal RIFFLART, Président.

Etaient présents : MM. RIFFLART, GEST, CAPELLE, DOVERGNE, FRANCOIS, WATELAIN, STOTER, Mme HIVER

Mme THIEBAUT a donné pouvoir à M. CAPELLE
M. GAILLARD a donné pouvoir à M. FRANCOIS
M. BABAUT a donné pouvoir à Mme HIVER

Excusés : Mme FOURÉ, MM. DECLE, DESFOSSES, MAGNIER

A été nommée secrétaire de séance : Mme HIVER

Il y a lieu de passer une convention pour permettre le financement par Amiens Métropole de son compte individuel lié à la plateforme numérique du PCAET.
Par délibération (n°11-20220613-7.6.2) du 13 juin 2022 le Pôle métropolitain a acté la participation des EPCI pour l'utilisation de la plateforme numérique dédiée au PCAET. Les services de la Communauté d'agglomération d'Amiens Métropole sollicitent le PMGA pour passer une convention qui permettra le paiement de la participation financière à l'abonnement au compte individuel de la plateforme Future Proofed Cities.

Cette convention aura une durée de 4 ans pour une somme de 5 990,40 € TTC en 2022 et 6 040,32 € TTC en 2023, 2024 et 2025.

Il est proposé aux membres du Bureau Syndical :
- de délibérer sur la convention à passer avec Amiens Métropole ;
- d'autoriser le Président à signer ladite convention selon les modalités énoncées ci-dessus et à encaisser les contributions annuelles sur les budgets 2022 à 2025.

Vu la délibération du 25 septembre 2020
Donnant délégation au bureau ;
Entendu l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré.
A l'unanimité

- Décide de passer une convention de financement avec la Communauté d'agglomération Amiens métropole concernant la participation due pour l'accès individuel sur la plateforme dédiée au PCAET ;

Envoyé en préfecture le 06/12/2022
Reçu en préfecture le 06/12/2022
Publié le
ID : 080-200082063-20221206-2_20221206_762-DE

- Autorise le Président à signer ladite convention selon les modalités énoncées ci-dessus et à encaisser les contributions annuelles sur les budgets 2022 à 2025.

Fait et délibéré le 6 décembre 2022
Et ont signé les membres présents ;
Pour extrait conforme,

Le Président	La Secrétaire de séance
Pascal RIFFLART	Christelle HIVER

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Pole Metropolitain du Grand Amienois

Utilisateur : PASTELL polemetropolitaingrandamienois.actes

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	*Transmission d'actes*
Nature de l'acte :	*Délibérations*
Numéro de l'acte :	*2_20221206_762*
Date de la décision :	*2022-12-06 00:00:00+01*
Objet :	*Finances - convention financière avec la Communauté d'agglomération Amiens métropole concernant la plateforme PCAET*
Documents papiers complémentaires :	*NON*
Classification matières/sous-matières :	*7.6.2 - autres*
Identifiant unique :	*080-200082063-20221206-2_20221206_762-DE*
URL d'archivage :	*Non définie*
Notification :	*Non notifiée*

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-200082063-20221206-2_20221206_762-DE-1-1_0.xml	*text/xml*	*990*
Nom original :		
D__lib2_Finances convention financi__re CAAM.pdf	*application/pdf*	*117797*
Nom métier :		
99_DE-080-200082063-20221206-2_20221206_762-DE-1-1_1.pdf	*application/pdf*	*117797*

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	*6 décembre 2022 à 13h06min51s*	*Dépôt dans un état d'attente*
Posté	*6 décembre 2022 à 13h06min54s*	*La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Christelle Doremus-Beaudoin*
En attente de transmission	*6 décembre 2022 à 13h06min54s*	*Accepté par le TdT : validation OK*
Transmis	*6 décembre 2022 à 13h06min57s*	*Transmis au MI*
Acquittement reçu	*6 décembre 2022 à 13h12min07s*	*Reçu par le MI le 2022-12-06*

Envoyé en préfecture le 06/12/2022
Reçu en préfecture le 06/12/2022
Publié le
ID : 080-200082063-20221206-3_20221206_710-DE
2022/84

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA SOMME

DU PÔLE MÉTROPOLITAIN
DU GRAND AMIÉNOIS

Séance du 6 décembre 2022

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	11

Objet de la délibération
FINANCES Autorisation d'encaissement d'un chèque
Référence
3_20221206_7.10

Date de la convocation
14/11/2022

Date de mise en ligne sur le site http://grandamienois.fr
07/12/2022

L'année deux mille vingt-deux, le six décembre à 9 heures, le Bureau Syndical du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle de l'Horloge de l'Hôtel de ville à Amiens, sous la présidence de M. Pascal RIFFLART, Président.

Etaient présents : MM. RIFFLART, GEST, CAPELLE, DOVERGNE, FRANCOIS, WATELAIN, STOTER, Mme HIVER

Mme THIEBAUT a donné pouvoir à M. CAPELLE
M. GAILLARD a donné pouvoir à M. FRANCOIS
M. BABAUT a donné pouvoir à Mme HIVER

Excusés : Mme FOURÉ, MM. DECLE, DESFOSSES, MAGNIER

A été nommée secrétaire de séance : Mme HIVER

Il est demandé au Bureau syndical d'autoriser le Président à procéder à l'encaissement d'un chèque du CNAS (réceptionné le 13/10/22) d'un montant de 212 €uros correspondant à un remboursement de cotisation. La recette s'effectuera sur le budget 2022 – Article 6479.

Vu la délibération du 25 septembre 2020
Donnant délégation au bureau ;
Entendu l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré.
A l'unanimité

- Autorise le Président à procéder à l'encaissement d'un chèque du CNAS d'un montant de 212 €uros correspondant à un remboursement de cotisation.
- Inscrit la recette au budget 2022 - Article 6479.

Fait et délibéré le 6 décembre 2022
Et ont signé les membres présents ;
Pour extrait conforme,

Le Président	La Secrétaire de séance
Pascal RIFFLART	Christelle HIVER

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Pole Metropolitain du Grand Amienois

Utilisateur : PASTELL polemetropolitaingrandamienois.actes

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	*Transmission d'actes*
Nature de l'acte :	*Délibérations*
Numéro de l'acte :	*3_20221206_710*
Date de la décision :	*2022-12-06 00:00:00+01*
Objet :	*Finances - Autorisation d'encaissement d'un chèque*
Documents papiers complémentaires :	*NON*
Classification matières/sous-matières :	*7.10 - Divers*
Identifiant unique :	*080-200082063-20221206-3_20221206_710-DE*
URL d'archivage :	*Non définie*
Notification :	*Non notifiée*

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-200082063-20221206-3_20221206_710-DE-1-1_0.xml	*text/xml*	*881*
Nom original :		
D__lib3_Autorisation encaissement ch__que.pdf	*application/pdf*	*113601*
Nom métier :		
99_DE-080-200082063-20221206-3_20221206_710-DE-1-1_1.pdf	*application/pdf*	*113601*

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	*6 décembre 2022 à 13h08min57s*	*Dépôt dans un état d'attente*
Posté	*6 décembre 2022 à 13h09min02s*	*La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Christelle Doremus-Beaudoin*
En attente de transmission	*6 décembre 2022 à 13h09min02s*	*Accepté par le TdT : validation OK*
Transmis	*6 décembre 2022 à 13h09min04s*	*Transmis au MI*
Acquittement reçu	*6 décembre 2022 à 13h09min24s*	*Reçu par le MI le 2022-12-06*

Envoyé en préfecture le 06/12/2022
Reçu en préfecture le 06/12/2022
Publié le
ID : 080-200082063-20221206-4_20221206_753-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA SOMME

DU PÔLE MÉTROPOLITAIN
DU GRAND AMIÉNOIS

Séance du 6 décembre 2022

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	11

Objet de la délibération
FINANCES Convention de financement avec l'ADEME pour TENMOD
Référence
4_20221206_7.5.3

Date de la convocation
14/11/2022

Date de mise en ligne sur le site http://grandamienois.fr
07/12/2022

L'année deux mille vingt-deux, le six décembre à 9 heures, le Bureau Syndical du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle de l'Horloge de l'Hôtel de ville à Amiens, sous la présidence de M. Pascal RIFFLART, Président.

Etaient présents : MM. RIFFLART, GEST, CAPELLE, DOVERGNE, FRANCOIS, WATELAIN, STOTER, Mme HIVER

Mme THIEBAUT a donné pouvoir à M. CAPELLE
M. GAILLARD a donné pouvoir à M. FRANCOIS
M. BABAUT a donné pouvoir à Mme HIVER

Excusés : Mme FOURÉ, MM. DECLE, DESFOSSES, MAGNIER

A été nommée secrétaire de séance : Mme HIVER

Dans le cadre de TENMOD - Plan de mobilité simplifié et schéma directeur vélo du Grand Amiénois pour lequel le Pôle métropolitain a candidaté et a été retenu, l'ADEME propose un programme d'aide pour financer à hauteur de 50% les EPCI.

Il y a donc lieu de passer une convention de financement avec l'ADEME selon les conditions suivantes :

Coût total prévisionnel de l'opération : 200 000 €
Montant de l'aide attribuée : 50 % sur les dépenses éligibles soit 100 000 € maximum.
Modalités de versement : A échéance de l'opération.
Durée de la convention : 34 mois à compter de la date de notification de la convention.
Définition de l'opération : Le projet est d'élaborer deux documents stratégiques : un plan de mobilité simplifié et un schéma directeur cyclable. Ces deux documents permettront d'avoir une feuille de route à suivre en matière de mobilité grâce à un plan d'actions. De plus, un plan pluriannuel d'investissement sera élaboré afin de guider les EPCI sur les sommes à inscrire dans les budgets de chaque collectivité, ainsi qu'une note définissant la gouvernance du futur schéma directeur cyclable. Ces 2 documents seront validés par les élus via une délibération ou équivalent.

Vu la délibération du 25 septembre 2020
Donnant délégation au bureau ;
Entendu l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré.
A l'unanimité

Envoyé en préfecture le 06/12/2022
Reçu en préfecture le 06/12/2022
Publié le
ID : 080-200082063-20221206-4_20221206_753-DE

- Autorise le Président passer une convention de financement avec l'ADEME pour le projet TENMOD 2022 – Plan de mobilité simplifié et schéma directeur vélo Grand Amiénois.
- Autorise le Président à signer la convention selon les critères ci-dessus.

Fait et délibéré le 6 décembre 2022
Et ont signé les membres présents ;
Pour extrait conforme,

Le Président	La Secrétaire de séance
Pascal RIFFLART	Christelle HIVER

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Pole Metropolitain du Grand Amienois

Utilisateur : PASTELL polemetropolitaingrandamienois.actes

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	*Transmission d'actes*
Nature de l'acte :	*Délibérations*
Numéro de l'acte :	*4_20221206_753*
Date de la décision :	*2022-12-06 00:00:00+01*
Objet :	*Finances _ Convention de financement avec l'ADEME pour TENMOD*
Documents papiers complémentaires :	*NON*
Classification matières/sous-matières :	*7.5.3 - autres*
Identifiant unique :	*080-200082063-20221206-4_20221206_753-DE*
URL d'archivage :	*Non définie*
Notification :	*Non notifiée*

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-200082063-20221206-4_20221206_753-DE-1-1_0.xml	*text/xml*	*936*
Nom original :		
D__lib4_Convention financement TENMOD.pdf	*application/pdf*	*116892*
Nom métier :		
99_DE-080-200082063-20221206-4_20221206_753-DE-1-1_1.pdf	*application/pdf*	*116892*

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	*6 décembre 2022 à 13h11min11s*	*Dépôt dans un état d'attente*
Posté	*6 décembre 2022 à 13h11min15s*	*La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Christelle Doremus-Beaudoin*
En attente de transmission	*6 décembre 2022 à 13h11min15s*	*Accepté par le TdT : validation OK*
Transmis	*6 décembre 2022 à 13h11min17s*	*Transmis au MI*
Acquittement reçu	*6 décembre 2022 à 13h26min24s*	*Reçu par le MI le 2022-12-06*